

Les missions ont également maintenu la liaison avec les compagnies de transport aérien et les autorités aéroportuaires étrangères pour réprimer le flot des gens qui entrent illégalement au Canada, munis de faux visas et de titres de voyage falsifiés. Plusieurs missions en Europe de l'Ouest, notamment à Athènes, à Bonn, à Rome et à Vienne, ont continué à traiter les demandes originant de l'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et de l'Afrique, présentées en vertu du programme canadien pour les réfugiés. L'objectif du gouvernement pour les réfugiés est-européens a été dépassé de plus de 15 %, et toutes nos missions ont atteint ou dépassé leurs objectifs individuels. Au total, 2 550 cas de réfugiés ont été traités par les missions en Europe de l'Ouest au cours de 1985-1986.

Communauté économique européenne

Au début de la période considérée, notre relation avec la CEE était dominée par deux questions particulièrement litigieuses : les importations de viande de bœuf en provenance de l'Irlande et du Danemark, et les prises de poisson effectuées par des bateaux ouest-allemands dans le Nez du Grand Banc. Le 1^{er} janvier 1985, toutes les importations de viande de bœuf et de veau étaient contingentées en raison de l'accroissement subit et préjudiciable des importations en 1984, surtout attribuable au bœuf fortement subventionné par la CEE. Mécontente de son contingent initial, la CEE a menacé d'exercer ses droits de rétorsion en vertu du GATT, en réduisant de quelque 50 millions de dollars ses importations de produits agricoles canadiens en 1985. Une solution à l'amiable a finalement été trouvée, et la CEE a retiré sa menace de rétorsion. Toutefois, en octobre 1985, l'Association canadienne des éleveurs de bovins présentait une demande de droits compensatoires en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI). En décembre 1985, le gouvernement, inquiet des possibilités offertes aux importations pour l'année suivante, annonçait pour 1986 un contingentement des importations en vertu de la *Loi sur l'importation de la viande*; ces contingents ont été immédiatement suspendus jusqu'à ce qu'il s'avère nécessaire de les rétablir. Entre-temps, pour éviter l'imposition possible de droits compensatoires, la CEE s'engageait à limiter ses exportations de viande de bœuf au Canada, entre 1986 à 1988, au niveau de 1985. Le gouvernement acceptait cet engagement (qui mettait fin à l'enquête de procédure compensatrice), mais l'Association des éleveurs de bovins demandait qu'il soit dénoncé (comme elle en avait le droit en vertu de la LMSI); des droits compensateurs provisoires ont donc été imposés et on a demandé au Tribunal canadien des importations de décider si le bœuf de la CEE causait ou menaçait de causer un préjudice à nos éleveurs de bovins.

Les questions de pêche se sont avérées particulièrement difficiles. Les chalutiers ouest-allemands pêchaient la morue qui leur était allouée dans les eaux canadiennes en vertu de l'Accord de pêche à long terme (ALT) entre le Canada et la CEE, puis sortaient des eaux canadiennes pour pêcher des quantités encore plus importantes du même stock de morue. Les autorités canadiennes ont protesté vigoureusement contre cette violation des saines pratiques de conservation et des obligations associées à l'ALT, touchant la gestion des ressources; des consultations répétées ont révélé une profonde divergence d'opinion avec la CEE sur cette question. En septembre 1985, lorsque l'Organisation des pêches de l'Atlan-

tique Nord-Ouest (OPANO) a décidé d'imposer en 1986 un moratoire sur la pêche à la morue dans le Nez du Grand Banc, jusqu'à ce qu'une décision sur la gestion puisse être prise en fonction d'éléments de preuves scientifiques, la CEE, l'Espagne et le Portugal (qui devaient se joindre à la CEE en 1986) s'y sont objectés. Ils ne sont donc pas liés par ce moratoire. Ces questions de principe ne sont toujours pas réglées.

Les progrès ont été inégaux dans d'autres domaines litigieux. À l'automne de 1985, la CEE a prolongé de quatre ans son interdiction d'importer les peaux de phoque, et les discussions engagées n'ont pas permis de régler les plaintes de la CEE concernant les pratiques des régions provinciales des alcools. Un règlement à l'amiable a évité d'éventuelles mesures communautaires de rétorsion contre le maintien de contingents sur les importations de chaussures pour femmes et filles (tous les autres contingents de chaussures ayant été abolis), et des discussions techniques positives ont été tenues sur l'hygiène de la viande et sur les normes applicables aux pommes de terre de semence. Ces questions ont été discutées à divers entretiens bilatéraux, notamment aux consultations semi-annuelles de haut niveau, tenues en juin 1985 à Bruxelles et en novembre 1985 à Ottawa. Les représentants du Canada et de la CEE ont revu un certain nombre d'autres questions d'intérêt commun, dont l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, la réforme de la Politique agricole commune et l'effet des contraintes qu'elle pose au commerce agricole bilatéral et multilatéral et à la politique canadienne des produits pharmaceutiques.

Les activités coopératives se sont poursuivies en vertu de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique Canada-CEE. Le Sous-comité de la coopération industrielle du Comité mixte de coopération s'est réuni en février 1986, tout comme le Sous-comité général et préparatoire et le Groupe de travail sur les métaux et minéraux. Des réunions, séminaires et missions regroupant le secteur privé et les gouvernements fédéral et provinciaux ont été organisés sur des questions comme l'amiante, la biotechnologie, la recherche médicale et le contrôle de la gestion de l'énergie; des activités ont également été engagées dans un certain nombre de domaines, notamment le conditionnement des aliments, le charbon, le tungstène, les techniques d'information et l'environnement. Le Canada a envoyé vers la CEE une mission très réussie sur le secteur de la fabrication de machines en avril 1985, et la CEE a parrainé des colloques sur la coopération industrielle et commerciale à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et à Edmonton, en Alberta, en décembre 1985.

Le Canada a poursuivi activement sa collaboration dans le domaine de l'énergie atomique. L'Accord Canada-Euratom de 1979 a été officiellement prorogé en juin 1985; des accords de coopération ont été signés ou renouvelés dans les domaines de la gestion des eaux usées en novembre 1985 et des activités de R-D sur la fusion en mars 1986.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a continué d'être le troisième grand partenaire commercial du Canada et son deuxième grand client pour les produits manufacturés. En 1985, le commerce bilatéral de marchandises avec la Grande-Bretagne s'est accru de 17 % pour atteindre 5,7 milliards de dollars; le Royaume-Uni a enregistré le premier excédent commercial de son histoire récente (environ 1 milliard), surtout en raison de ses exportations de pétrole de la mer du Nord. Environ le tiers de nos exportations vers la CEE était destiné au marché du Royaume-Uni.